

**Réponse de la Municipalité à  
l'interpellation de Victor Braune,  
intitulée « Chiffres et mesures pour  
atténuer l'impact économique et social  
de la pandémie à Gland »**

---

Municipal responsable : M. Gilles Davoine

## Préambule

Dans son Interpellation du 16 février 2021 16.02.2021, le Conseiller communal Victor Braune reconnaît que les mesures édictées par le Conseil Fédéral ainsi que par le Conseil d'État vaudois en raison de la pandémie de coronavirus (Covid-19) nous touchent tous et rappelle que certains secteurs économiques doivent faire l'objet d'une attention politique particulière afin de les soutenir dans les prochains mois.

La pandémie de Covid-19 buscule l'économie globale depuis déjà une année. Elle a placé la Suisse dans une situation d'exception sur les plans sanitaire, social et politique. Son impact au niveau local n'échappe pas à la Municipalité ni aux services respectifs qui portent une attention particulière spéciale à la situation de la population glandoise et du tissu économique de la Ville de Gland. Même si une reprise partielle a pu être observée à la suite de l'assouplissement des restrictions en mai et en juin 2020, elle a vite été freinée par la deuxième vague arrivée à l'automne 2020 en automne. La forte augmentation du nombre de cas a incité les autorités à limiter les activités économiques et privées. Plusieurs entreprises glandoises se sont à nouveau retrouvées de nouveau dans l'impossibilité d'exercer leur activité. La fin de l'année a été particulièrement difficile pour les petites entreprises et les indépendants, pas seulement fragilisés financièrement mais aussi sous pression face à l'imprévisibilité de la situation. Avec la volonté d'atténuer ces difficultés, plusieurs initiatives ont été proposées par la Ville de Gland et sont décrites ci-dessous.

## RÉPONSES AUX QUESTIONS DE L'INTERPELLATEUR

- 1) La Municipalité dispose-t-elle de chiffres actualisés permettant d'analyser l'évolution de la situation économique des entreprises glandoises et des foyers glandois, en particulier sur le nombre de faillites et de licenciements, les baisses du chiffre d'affaires et des bénéfices (par la baisse annoncée de rentrées fiscales), le départ d'entreprises et sur le taux de chômage, partiel ou non ? Pour rappel, le préavis municipal n°86 présentait les chiffres d'octobre 2020, soit avant les mesures fédérales et cantonales de décembre 2020 et janvier 2021 en vigueur**

### Résultats financiers des entreprises

La Municipalité ne dispose pas de chiffres globaux sur les résultats financiers (chiffre d'affaire, bénéfice) des entreprises de la Ville de Gland et celles-ci ne sont pas dans l'obligation de les communiquer. En plus, en ce moment (mars 2021) la plupart d'entreprises n'ont pas encore bouclé leurs comptes 2020. Les sociétés qui clôturent leurs comptes au 31 décembre 2020 ont jusqu'au 15 septembre 2021 pour déposer leur déclaration fiscale. C'est ne que par la suite, et après le contrôle de l'Office d'impôt, que la taxation définitive est confirmée. Par conséquent, nous ne connaissons l'impact total et le bilan de l'année 2020 qu'en 2022, voir plus tard. Il est donc impossible de présenter les données quantitatives qui résument la situation financière de l'ensemble des entreprises glandoises.

Cependant, dans le cadre du Fonds de Soutien (décembre 2020), destiné à réduire la fragilisation financière en lien avec la pandémie, la Commission du Fonds accède à des données transmises par les entreprises concernées. L'analyse des demandes d'aide à l'économie reçues entre janvier et mars 2021 permet de constater des baisses du chiffre d'affaire 2020 entre 20% et 80% par rapport à l'année précédente. De nouveau, les mêmes entreprises sont en ce moment souvent incapables de confirmer leurs comptes 2020 définitifs. Plusieurs sont toujours en attente des réponses concernant les aides cantonales et fédérales. En résumé, nous savons que les petites et moyennes entreprises sont particulièrement fragilisées par la crise actuelle mais notre évaluation se fait plutôt cas par cas, de manière qualitative et par rapport à des situations spécifiques.

### Nombre d'entreprises, recettes fiscales

Au total, 1180 entreprises et indépendants sont actifs à Gland en mars 2021, selon les données du registre communal. Leur nombre s'élevait à 1190 en octobre 2020 ce qui indique une baisse de moins de 1% ces derniers

mois. Par ailleurs, le registre du commerce montre 4 dissolutions en cours et 4 entreprises en faillite depuis le début de l'année 2021. Cependant il est trop tôt pour constater une variation significative dans le nombre d'entreprises ni une véritable tendance destructrice de l'économie glandoise. Une comparaison avec l'année 2019 ne montre pas de tendance négative. Toutefois, ce processus peut prendre du temps et, comme mentionné précédemment, nous ne verrons le véritable impact qu'en 2022-2023.

Entreprises	2021 (2 mois)	2021 pro rata	2020	2019	Variation 2021 pro rata vs 2020	Variation 2020 vs 2019
Transférées	-4	-24	-26	-46	2	20
Radiées	-9	-54	-58	-76	4	18
Nouvelles	19	114	123	106	-9	17
<b>Total</b>	<b>6</b>	<b>36</b>	<b>39</b>	<b>-16</b>	<b>-3</b>	<b>55</b>

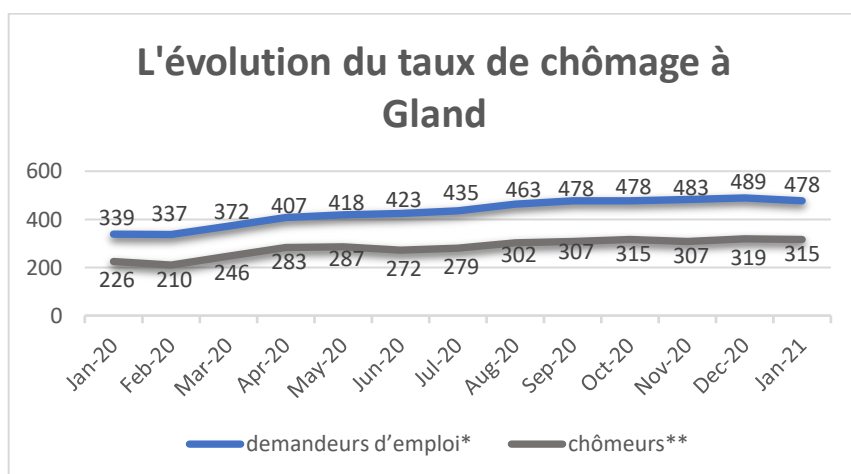
Le suivi des recettes fiscales ne montre pas non plus de baisse significative. En 2020, nous avons atteint les CHF 45 millions de recettes budgétées. C'est tout-à-fait similaire aux années 2017 et 2018 (compte tenu de la bascule de 62.5% à 61.0%) et même 2019, si on fait abstraction de l'impôt exceptionnel sur les successions & donations de CHF 12.2 millions.

En ce moment, nous pouvons confirmer la stabilité relative des recettes fiscales nettes.

Recettes fiscales nettes / Année	2015	2016	2017	2018	2019	2020 (réel)	2020 (budget)
Recettes fiscales nettes au coefficient réel	44 477 211	36 035 268	46 005 880	45 138 776	56 335 844	45 480 387	45 038 200
Coefficient réel	62,5	62,5	62,5	62,5	62,5	61,0	61,0
Recettes fiscales nettes à coefficient équivalent	43 679 870	35 275 520	45 158 028	44 237 448	55 416 380	45 480 387	45 038 200
Coefficient équivalent	61,0	61,0	61,0	61,0	61,0	61,0	61,0

## Emploi et chômage

A Gland, au mois de janvier 2021, on comptait 478 demandeurs d'emploi\* dont 315 chômeurs\*\*. La variation annuelle du taux de chômage à Gland est ainsi de +39.4% pour le mois de janvier 2021. Pour comparer, elle est de +32.6% en moyenne dans le Canton de Vaud.<sup>1</sup> Le taux de chômage enregistré pour le district de Nyon en janvier 2021 est de 4.3% ce qui représente 2'251 personnes (variation de +30.2%).

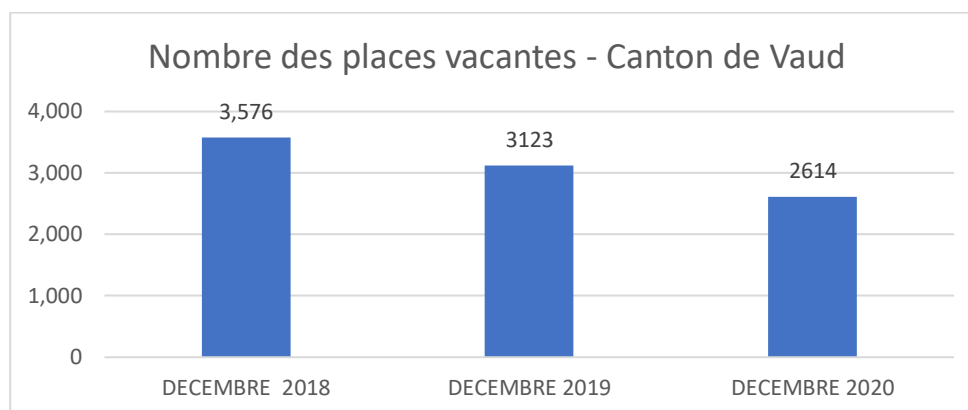


\*Demandeurs d'emploi :  
Toute personne inscrite à un office régional de placement (ORP).

\*\*Chômeurs :  
Tout demandeur d'emploi qui ne travaille pas tout en étant disponible

<sup>1</sup> [https://www.vd.ch/fileadmin/user\\_upload/themes/economie\\_emploi/chomage/fichiers\\_pdf/201109-stats.pdf](https://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/themes/economie_emploi/chomage/fichiers_pdf/201109-stats.pdf)

La baisse conjoncturelle est reflétée par la réduction du nombre des places de travail vacantes annoncées par les employeurs auprès des ORP vaudois, en baisse depuis le 2018. En janvier 2021, leur nombre se fixe à 3205, en baisse de 20 % par rapport à janvier 2020 (3996 places vacantes). Un signe positif à noter – le nombre des places vacantes en janvier 2021 montre une reprise visible par rapport à la baisse record (2614 places seulement) enregistrée en décembre 2020. Toutefois, il est raisonnable d’anticiper un impact négatif à long terme.



### Les grands employeurs glandois résistent à la crise

Dans l’intention d’analyser l’impact de la conjoncture actuelle sur l’emploi, la Promotion économique a mené en janvier 2021 un sondage ciblé, adressé aux plus grands employeurs de la Ville.

Pour rappel, le tissu économique glandois offre au total environ 6300 places de travail. Il est dominé, d’un côté, par un grand nombre d’entreprises de petite taille et d’indépendants, et de l’autre, par une forte concentration d’emplois parmi un petit nombre d’acteurs. Au total, une vingtaine d’entreprises représente environ 30% d’emplois. Une seule entreprise cumule 10% d’emplois glandois.

Le sondage intitulé « 3 questions » avait pour but de :

- a) mesurer l’impact de l’année 2020 en termes d’emploi,
- b) mieux comprendre la situation et les besoins des entreprises face à la situation actuelle.

Une vingtaine d’entreprises a été identifiée selon le nombre d’employés (données du registre communal). Les informations fournies ont permis d’évaluer leur situation globale et l’impact de la crise sur leur activité. Ce sondage prouve l’importance d’une analyse approfondie de la situation, en toute connaissance du contexte local. En résumant ses résultats en dehors du contexte global on aurait presque pu constater que le Covid-19 profite à l’économie glandoise. Les plus grands employeurs de la Ville ont pu continuer leurs activités malgré la conjoncture. Dans plusieurs cas, ils bénéficient du financement public ce qui les rend résistants aux aléas des crises sanitaires.

Le tissu économique glandois est clairement dominé par la présence d’une seule grande entreprise dont le poids en termes de nombre d’emplois est presque équivalent à celui de la moitié de l’ensemble des entreprises glandoises (670 entreprises avec 1 seul employé / indépendant). Il s’agit bien évidemment du Swissquote Bank SA et ses 624 emplois ETP. La même entreprise a pu exceptionnellement profiter du confinement et de la volatilité des marchés financiers qui a fait exploser ses résultats.

Le sondage a donc permis d’évaluer la situation générale et établir un bilan de santé des entreprises concernées. On constate qu’en majorité les grands acteurs économiques de la Ville de Gland s’en sortent assez bien. Globalement, nous n’avons pas observé de baisse en terme du nombre d’emplois, quelques réductions sont compensées par la création d’une septantaine de nouveaux postes chez Swissquote Bank SA.



dans le domaine des services de tout type sont également fragilisées. Une attention particulière sera apportée à leur situation pour pouvoir leur offrir les mesures d'accompagnement les plus pertinentes.

## Situation des ménages

Pour évaluer la situation des ménages glandois nous avons comparé le nombre de personnes qui ont bénéficié du revenu d'insertion (RI). En 2020, à Gland, il s'agit de 183 ménages (1 personne ou famille) alors qu'en 2019 il y en a eu 198. La tendance est donc à la baisse en 2020, à l'instar de l'entier du district de Nyon.

Il est probable que les aides de la Confédération (prolongation des indemnités chômage, RHT, etc.) aient joué leur rôle et permis d'éviter un recours à l'aide sociale (pour les ayants-droits potentiels). Le recours à l'aide sociale se fera probablement dans un second temps, plutôt fin 2021, mais il faut bien admettre que nous ne disposons à ce jour d'aucun outil prédictif sur ces questions.

### **2) La Municipalité envisage-t-elle de mesurer cette situation ainsi que les besoins d'appui et de soutien, par exemple par le biais d'un sondage auprès de nos entreprises ?**

La Municipalité applique le principe d'être à l'écoute pour comprendre les besoins avant de proposer des solutions. La Promotion économique monitorise constamment les besoins d'appui et de soutien et invite les entreprises à nous faire part de leur situation. C'est sur cette base que les projets récemment proposés par la Promotion économique ont été conçus. Il a été observé que, dans le contexte particulier de la Ville de Gland, il est plus efficace de proposer des analyses et des sondages ciblés pour ne pas tomber dans un piège des résultats simplifiés qui ne reflètent pas la complexité de la situation réelle. Les études qualitatives sont privilégiées pour permettre une évaluation détaillée et personnalisée.

Le sondage « 3 questions » effectué en janvier 2021 a permis, non seulement de mesurer l'évolution en termes d'emploi mais également d'identifier les besoins spécifiques de grandes entreprises glandoises. La Promotion économique assurera le suivi de toutes les propositions exprimées. Pour citer quelques exemples, les entreprises ont indiqué leurs préférences en ce qui concerne : les ouvertures supplémentaires le dimanche accordées par la Municipalité, les mesures de visibilité, les aides financières pour les entreprises particulièrement fragilisées.

La Commission du Fonds de soutien analyse chaque mois des dossiers qui illustrent également des situations concrètes des personnes et des entreprises les plus fragilisées. Cela nous permet d'avoir une compréhension approfondie et de proposer des mesures en lien avec des besoins réels.

Dans le cadre des projets menés par la Promotion économique, plusieurs échanges ont eu lieu avec les petites entreprises. A chaque fois c'est une opportunité de poser des questions et comprendre les besoins spécifiques au cas par cas. Nous tenons à ce que les mesures proposées soient en ligne avec les besoins exprimés par nos acteurs économiques.

### **3) Afin d'aider le secteur de la restauration, la Municipalité envisage-t-elle des mesures d'assouplissement réglementaire pour la réouverture telle que la possibilité d'étendre les surfaces des terrasses et les équipements pouvant s'y trouver (tentes, moyens de chauffage, etc.) ? Quelles autres mesures d'appui sont possibles ?**

## Exploitation des terrasses

La Municipalité reconnaît que les contraintes liées aux mesures sanitaires impactent fortement les établissements de la branche hôtellerie et restauration depuis plusieurs mois. Pour cette raison, dans la séance du 19 octobre 2020, l'Exécutif a traité le sujet d'exploitation des terrasses durant la période hivernale. La Municipalité a pris la décision d'autoriser :

1. La prolongation d'exploitation des terrasses saisonnières du 31 octobre 2020 au 31 mars 2021.
2. L'usage de chaufferettes à pellets sur les terrasses d'établissements jusqu'au 31 mars 2021. Seule cette source combustible est autorisée conformément à la loi du 16 mai 2006 sur l'énergie - LVLEne 730.01.

Les installations d'infrastructures temporaires (tentes, yourtes, pergolas, vérandas, etc...) sont régies par le règlement d'application de la loi du 4 décembre 1985 sur l'aménagement du territoire et les constructions – RLATC 700.11.1. Récemment trois demandes d'élargissement des terrasses ont été adressées par les restaurants glandois au Service des bâtiments et de l'urbanisme. Les trois demandes ont été acceptées par le Service responsable. Toute la thématique des terrasses est traitée par la police du commerce, respectivement le Service de la population.

## Autres mesures d'appui

L'ouverture des commerces le dimanche a été indiquée par nos entreprises comme une des mesures qui seraient souhaitable. Une demande dans ce sens a été reçue et acceptée par le Service de la Population.

Plusieurs mesures spéciales ont déjà été appliquées par la Municipalité en réponse à des besoins exprimés par les entreprises. Parmi les projets en cours on peut citer :

### **My Take-Away au marché de Gland – Mars-Avril 2021**

Un partenariat entre le Marché de Gland, MyTakeAway.ch et l'Association Economique de Gland et Région (AEGR) a été mis en place pour soutenir les restaurateurs qui se sont adaptés aux restrictions de la Confédération et l'Etat de Vaud. Le projet consiste à mettre en place un stand unique pour faciliter la vente des plats à l'emporter pour les restaurateurs glandois durant le Marché hebdomadaire d'hiver. L'opération est gérée par l'AEGR et les bénévoles. Elle permet de renforcer la visibilité des restaurateurs tout en générant du chiffre d'affaire pour eux, mais aussi d'attirer de nouveaux clients au marché. Une dizaine de restaurateurs ont déjà participé dans la première édition du projet. Au vu des annonces à venir du Conseil Fédéral, ce projet se déroulera durant le mois de mars (fermeture des restaurants). Le cas échéant, l'opération sera poursuivie en avril, voire plus, en fonction des décisions de Berne.

L'opération s'inscrit dans l'éventail des mesures de visibilité prévues dans le Préavis 86 relatif au Fonds de soutien Covid-19. La Municipalité a accepté que le projet soit financé par le Fonds de Soutien – mesures de visibilité. En plus, les organisateurs sont exonérés de la taxe au mètre linéaire lors de leur présence sur le marché.

La première édition du «My Take-away » a eu lieu mercredi 3 mars 2021. Le bilan est très positif : 120 plats préparés, prêts à être réchauffés à la maison, ont été délivrés sur le marché. 100 % des ventes reviennent aux restaurateurs.

### **Passeport Glandois – lancement Mars-Avril 2021**

Afin de renforcer la visibilité des entreprises locales, la Promotion économique de la Ville de Gland lance le Passeport Glandois. Sous forme de carnet de bons d'achat en version papier, le Passeport Glandois sera distribué à tous les ménages en mars 2021. La Ville se charge du coût de sa production et de la distribution. Toute entreprise glandoise est invitée à participer à ce projet en proposant une offre spéciale qui sera présentée dans le Passeport. Par le biais de cette mesure de visibilité, la Ville de Gland souhaite renforcer ses acteurs économiques et encourager la consommation locale. Le Passeport Glandois permet à la population glandoise de découvrir la diversité de l'économie locale et de la soutenir activement.

## **4) Quelles mesures, notamment d'ordre réglementaire, la Municipalité envisage-t-elle dans les limites de ses compétences, pour aider les secteurs associatifs, de la culture, de l'évènementiel, du sport à Gland ?**

En décembre 2020, la Ville de Gland a créé un Fonds de soutien destiné aux citoyens et entreprises glandoises fragilisés par la pandémie. Alimenté d'un montant de CHF 600'000.-, ce fonds a pour but d'éviter des situations de

précarité, de préserver la cohésion sociale et la continuité économique. Toutes les catégories de public sont concernées, notamment celles qui passent entre les mailles des aides cantonales et fédérales. Le projet a été conçu avec le principe de l'inclusivité et permet de répondre aux besoins des personnes privées et des acteurs économiques au sens large. Une attention particulière a été portée à l'éligibilité des représentants des secteurs associatifs, du sport, de la culture et de l'évènementiel.

Dans le cadre des mesures d'aide au domaine social, le Fonds peut couvrir les dépenses concernant la participation à la vie culturelle, sportive et l'intégration socioprofessionnelle, considérées comme essentielles en raison de leur importance pour le bien-être de la population.

Les mesures d'aide à l'économie s'adressent à l'économie au sens large. Les aides financières pourront être accordées, notamment, aux entreprises, indépendants, institutions culturelles, artistes, associations sportives et structures de tout type, précieuses pour la Ville de Gland par leur secteur d'activité.

Parmi les nouveaux projets sur lesquels la Municipalité travaille actuellement, on peut citer, notamment, le projet de l'aménagement du WWF. Dans son cadre, une attention particulière est portée au secteur associatif et culturel. C'est également une opportunité pour appliquer une approche à long terme. Au-delà des mesures ponctuelles, la Municipalité souhaite contribuer à un renforcement durable de l'économie locale. Les projets pertinents pour la création et le maintien des emplois, la production locale et l'intérêt collectif seront favorisés pour renforcer la résilience économique du territoire glandois.

## Conclusion

Une analyse de la situation économique et de son évolution fait partie intégrale de la mission de la Promotion économique. Cette activité est menée afin de fournir l'analyse économique conjoncturelle selon les indicateurs qui concernent le court terme, sans oublier l'analyse économique structurelle qui prend en compte les indicateurs sur le moyen et le long terme.

Pour résumer, le tissu économique glandois est composé essentiellement de petites et très petites entreprises qui, dans leur immense majorité, sont largement impactées par le contexte actuel. De l'autre côté, les profils d'activité des grands acteurs économiques glandois s'avèrent résistants dans le contexte actuel et permettent de préserver une certaine stabilité, particulièrement appréciée en ce moment plein d'imprévus. En complément des programmes fédéraux et cantonaux, la Ville de Gland reste réactive et est prête à accompagner ses acteurs économiques. Les mesures immédiates et ponctuelles doivent être accompagnées par l'anticipation des changements structurels et le renforcement systémique de l'économie locale.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

G. Cretegny

Le Secrétaire :

J. Niklaus



Conseil communal de Gland

Gland, le 16 février 2021

**Interpellation : Chiffres et mesures pour atténuer l'impact économique et social de la pandémie à Gland**

Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Les mesures édictées par le Conseil fédéral ainsi que par le Conseil d'État vaudois en raison de la pandémie de coronavirus nous touchent tous. Si des mesures de soutien ont été annoncées par ces autorités ainsi que votées par notre Conseil, certains secteurs économiques n'en sont pas moins toujours plus lourdement impactés par les restrictions imposées et doivent faire l'objet d'une attention politique particulière afin de les soutenir dans les prochains mois.

Au nom du groupe PLR, je prie donc la Municipalité de bien vouloir répondre aux questions suivantes :

- La Municipalité dispose-t-elle de chiffres actualisés permettant d'analyser l'évolution de la situation économique des entreprises glandoises et des foyers glandois, en particulier sur le nombre de faillites et de licenciements, les baisses du chiffre d'affaires et des bénéfices (par la baisse annoncée de rentrées fiscales), le départ d'entreprises et sur le taux de chômage, partiel ou non ?

*Pour rappel, le préavis municipal n°86 présentait les chiffres d'octobre 2020, soit avant les mesures fédérales et cantonales de décembre 2020 et janvier 2021 en vigueur.*

- La Municipalité envisage-t-elle de mesurer cette situation ainsi que les besoins d'appui et de soutien, par exemple par le biais d'un sondage auprès de nos entreprises ?

- Afin d'aider le secteur de la restauration, la Municipalité envisage-t-elle des mesures d'assouplissement réglementaire pour la réouverture telle que la possibilité d'étendre les surfaces des terrasses et les équipements pouvant s'y trouver (tentes, moyens de chauffage, etc.) ? Quelles autres mesures d'appui sont possibles ?

- Quelles mesures, notamment d'ordre réglementaire, la Municipalité envisage-t-elle dans les limites de ses compétences, pour aider les secteurs associatifs, de la culture, de l'évènementiel, du sport à Gland ?

En remerciant d'ores et déjà la Municipalité pour les réponses apportées à ces questions je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers, mes plus respectueuses salutations. Pour le groupe PLR,

Victor Braune